

REGLEMENT DE LA SEANCE DE CONFIRMATION

ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens le Samedi à partir de 8h30 le Samedi.

Les jugements commenceront à 9 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

RESPECT DU SITE / LOGEMENT

Les chiens doivent être tenus en laisse sur le lieu et les abords de la salle des fêtes. Aucune divagation ne sera tolérée. Un chien non tenu en laisse pourra être refusé de confirmation.

Des sacs à excréments et des poubelles seront mis à disposition sur l'exposition. Par respect pour les bénévoles et pour la propreté de l'exposition, nous demandons à chaque participant de ramasser les excréments de son(ses) chien(s).

CONDITIONS SANITAIRES PARTICULIERES

Le port du masque est obligatoire sur tout le site de la Séance de confirmation. Le masque sera porté de manière correcte, couvrant le nez et le menton. Les personnes ne respectant pas les règles sanitaires se verront refuser la confirmation de leur chien.

Les regroupements de plus de six personnes sont toujours interdits en intérieur, il vous est demandé de ne pas vous rassembler en grand groupes sur le site de la séance de confirmation, et de vous disperser au maximum.

RESTAURATION

Il n'y aura pas de restauration sur place.

AFFICHAGE

Il est interdit de faire signer une pétition, quel qu'en soit l'objet, sans l'accord de la société organisatrice.

TOILETTAGE

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, une annonce sera effectuée sur nos plate-formes de diffusion.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Sont admis à l'exposition, tous les chiens Altdeutscher Schäferhund avec pédigrée. Ceux sans pedigree sont admis uniquement dans le cadre d'une demande de reconnaissance à titre initial.

Seront refusés les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, sauf omission ou erreur informatique.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le règlement de la confirmation se fera sur place par chèque à l'ordre de l'UCFAS ou en espèces.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements aura lieu au plus tard (voir la date sur le site), mais pourra intervenir plus tôt (sur décision des organisateurs) si le nombre maximal de chiens inscrits est atteint.

REFUS OU EXCLUSIONS

1. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout engagement qu'ils croiraient ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de le rembourser intégralement même après l'avoir accepté.
2. Les engagements ne seront pas remboursés pour les chiens qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle.

Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou par un expert-confirmateur).

Un juge défaillant peut-être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

CONFIRMATION

Les juges devront refuser toute confirmation si le propriétaire n'a pas le pédigrée original. En cas de non présentation du pédigrée, le chien ne pourra prétendre à la confirmation au titre de la descendance et sera ajourné.

Les résultats officiels des radiographies des hanches et des coudes seront aussi demandés. Si toutefois ces radiographies ne sont pas encore faites ce jour-là, les résultats pourront être envoyés plus tard et le document officiel de la confirmation sera envoyé à leur réception.

Pour les chiens présentés avec un pedigree VOE, NBVK, Alliance Canine Française, ou à Titre initial, les tests Embark du chien seront demandés. Si toutefois ces tests ne sont pas encore faits ce jour-là, les résultats pourront être envoyés plus tard et le document officiel de la confirmation sera envoyé à leur réception.

PRESENCE SUR LES RINGS

Pendant les confirmations, hormis les personnes faisant parti de la table de jugement (juge, assesseur, secrétaire, traducteur, commissaire de ring), seul le chien et son présentateur pourront être présents sur le ring. Aucune autre personne ne devra intervenir.

RESPECT DES CHIENS

Le port d'un collier étrangleur de type "torquatus" ou autre est formellement interdit sur le site de l'exposition.

ORDRE DE PASSAGE

Le planning des confirmations seront établis par les organisateurs après la clôture des inscriptions.

RECLAMATIONS

Toutes les réclamations fondées sur le présent règlement (à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel), devront être formulées par écrit dans les 2 semaines suivant l'événement qui les aura motivées.

SANCTIONS

Seront passibles d'une sanction :

- Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre.
- Ceux qui n'auront pas respecté le Site/Logement.

Les sanctions prononcées pourront être, selon la gravité des faits :

- un avertissement
- une disqualification du(des) chien(s) présenté(s),
- une exclusion temporaire, voire définitive, des manifestations organisées par l'UCFAS.

MODIFICATIONS CORPORELLES

Tout chien ayant subi une modification corporelle à des fins curatives (queue, oreille, ergo, dent...) pourra participer aux manifestations sous réserve de joindre un certificat vétérinaire au moment de l'inscription du dit chien.

RESPONSABILITÉ

La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause

que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

DROIT A L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant toute la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image à des fins non commerciales.